

## COUPES NATIONALES

### 1 PRECISIONS REGLEMENTAIRES

Une équipe d'association peut être composée de 5 gymnastes mais seulement 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès. Cela signifie que parmi les 5 gymnastes qui composent l'équipe, certains n'auront pas des notes sur tous les agrès et ne pourront peut-être pas se qualifier à titre individuel car n'ayant pas obtenu le total de points requis.

Les 4 gymnastes passant à chaque agrès devront être identifiés lors de la présentation devant le jury à chaque agrès.

Les associations qui présentent une équipe de 5 gymnastes devront donc choisir les gymnastes qui passent sur les 6 agrès et ceux qui ne passent que sur quelques agrès.

Si une association présente 5 gymnastes et souhaite que ces 5 gymnastes aient des notes sur tous les agrès, alors elle doit inscrire une équipe de 4 gymnastes et 1 gymnaste en individuel.

T. Bellier  
Responsable de la Commission Nationale  
de gymnastique masculine





